

Article 1^{er} : Ce concours est ouvert à tous les enfants scolarisés dans le primaire. Les enfants concourront dans 2 catégories : « Les Grands » (CM1 et CM2) et « Les Petits » (CP, CE1 et CE2).

Le thème est : « **Les animaux du monde** ».

Le choix des techniques utilisées est libre (crayons de couleurs, feutres, pastels, peinture...) sauf les collages et compositions, les photos...

Un seul dessin par enfant sera accepté. Il devra être **en couleur** et exécuté sur une feuille blanche au **format A4** (21 x 29,7 cm), **orientation portrait**.

Afin de garantir une totale impartialité du jury, le dessin ne devra comporter ni nom, ni prénom, ni aucune inscription qui pourrait identifier son auteur.

Nota : Tout dessin non conforme à l'article 1 sera considéré comme nul.

Article 2 : La date limite de dépôt des dessins est le lundi 19 novembre 2018 à 12h.

Les dessins pourront être déposés dans les écoles participant au concours ou à la Ligue de l'Enseignement de Haute-Corse, Maison des Associations - Espace Sant'Angelo 20200 - BASTIA ;

Article 3 : Lors de son dépôt, chaque dessin devra être glissé dans une enveloppe non fermée, sur laquelle seront inscrits le nom et le prénom de l'enfant, ainsi que le nom de son école et sa classe.

Nota : Tout dépôt non conforme à l'article 3 sera considéré comme nul.

Article 4 : Le Jury est composé de collégiens.

Une pré-sélection des dessins sera faite en ligne par les membres du jury qui choisiront chacun 2 dessins dans la catégorie « les Grands » et 2 dans la catégorie « les Petits ».

Le choix final se fera dans les locaux de la Ligue de l'Enseignement de Haute-Corse quelques jours avant la manifestation.

Article 5 : 3 prix seront décernés :

- Le prix des « Grands », qui récompensera les CM1 et CM2 ;
- Le prix des « Petits », qui récompensera les CP, CE1 et CE2 ;
- Un « prix spécial du jury », qui récompensera un dessin sollicité par le jury.

Les gagnants des prix « les Grands » et « les Petits » illustreront l'affiche de la Bourse aux Jouets 2019. De plus, ils recevront 1 bon d'achat, 2 places de cinéma valables au cinéma le Studio et 1 livre.

Article 6 : La remise des prix se fera le jour de la 5^{ème} Bourse aux Jouets, le samedi 1^{er} décembre 2018, à partir de 16 heures. Les gagnants devront être présents ou se faire représenter pour recevoir leurs prix. À défaut de présentation, leurs prix seront redistribués à d'autres participants.

Article 7 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre l'Organisateur et les participants (gagnants ou non).